

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024
À 19H30**

POINT n°VI

Objet : Modification des tarifs municipaux des concessions du cimetière communal et des cases de columbarium dans le site cinéraire

*Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.
L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-six du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué le 20/09/2024
par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe BUHOT, Maire.*

Présents :

C.BUHOT – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET – C.HOURIEZ – JP.FONCEL – T.LEPOULTIER – G.ROUBION – C.CLEMENT COURDIER – M.D.DELODDERE – D.BURNEL – E.MARTIN – J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – S.LEGRAND – L.DESCOLAS.

Représentés :

B.BONNAIN par A.GUILLOUX
E.LANDA par H.MENDES MARQUES
C.LEPRETRE par S.ROUET
C.SARNIGUET par E.LE LANDAIS
C.LANTOINE par J.M.BRUISSON

L.CUIR par C.HOURIEZ
T.LHULLIER par C.CLEMENT COURDIER
C.CHAUVIERRE par S.LEGRAND
C.VARLET par P.EGEE

Absent : -

Madame Sylvie ROUET est nommée Secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29, donnant compétence au conseil municipal pour régler les affaires de la commune,

VU l'article 121 de la Loi de Finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 abrogeant l'article L.2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° XIX du conseil municipal du 20/12/2012 fixant les tarifs municipaux concernant les concessions du cimetière et du site cinéraire,

VU l'avis favorable de la commission « Cadre de Vie » en date du 22 mai 2024,

VU la délibération n°V du 26/09/2024, approuvant le nouveau règlement du cimetière communal et du site cinéraire,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs et taxes funéraires à compter ,

Entendu l'exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'abroger** la délibération n° XIX du Conseil Municipal du 20 décembre 2012.

ARTICLE 2 :

- **De fixer comme suit :**

- **Les taxes funéraires :**

Caveau provisoire : gratuit les 6 premiers jours et 13 € au-delà du 7^{ème} / jour

Vacation de Police : 20 €

Dispersion des Cendres : 50 €

Mis en ligne le 04/10/2024 à 15h52

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2024

Application agréée E-legalite.com

- Les tarifs municipaux des concessions du cimetière :

Cimetière :

- concession 5 ans (indigent) Gratuit
- concession 15 ans 190 €
- concession 30 ans 420 €

- Les tarifs municipaux des cases de columbarium du site cinéraire :

Site cinéraire et jardin du souvenir :

- concession Columbarium type Prestige 15 ans (2 à 3 urnes)..... 515 €
- concession Columbarium type Onde 15 ans (2 à 3 urnes)..... 650 €
- concession type Epure 15 ans (épuisée) 800 €

Plaque en marbre noir : 75 €

ARTICLE 3

Dit que :

- Les recettes des produits des taxes funéraires seront inscrites au Budget article 73176,
- Les recettes des produits des concessions du cimetière et cases de columbarium du site cinéraire seront inscrites au Budget article 70311.
- Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} novembre 2024.

VOTE à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Au MESNIL SAINT DENIS, le 3 octobre Deux Mil Vingt Quatre

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de l'envoi

- En Sous-Préfecture, le
- Et de la publication, le

7 4 OCT. 2024

7 4 OCT. 2024



Christophe BUHOT
Maire



Christophe BUHOT
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Mis en ligne le 04/10/2024 à 15h52

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2024

Application agréée E-legalite.com